14 DECISION DE COURIR

La décision d'un concurrent de participer à une course ou de rester en course relève de sa seule responsabilité. En conséquence, en acceptant de participer à la course ou de rester en course, le concurrent décharge l'autorité organisatrice de toute responsabilité en cas de dommage (matériel et/ou corporel).

15 INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Pour toutes informations complémentaires veuillez contacter :Société Nautique de la Trinité-sur-mer

Tél: +33 (0)2 97 55 73 48 flr@snt-voile.org - www.snt-voile.org







Société Nautique de la Trinité sur Mer

Adresse

Cours des quais

5640 LA TRINITE SUR MER

France

Téléphone : 02 97 55 73 48

flr@snt-voile.org - www.snt-voile.org





Les Voiles de la Baie

Société Nautique de la Trinité sur Mer

Ouvert à tous Samedi 4 Juin 2016

Les Voiles de la Baie 3 et 4 juin 2016 AVIS DE COURSE

1. REGLES

La régate sera régie par :

- 1.1. Les règles telles que définies dans Les Règles de Course à la Voile (RCV)
- 1.2. Les prescriptions nationales s'appliquant aux concurrents étrangers sont précisées et consultables à d'adresse suivante

http://www.ffvoile.fr/ffv/web/services/arbitrage/documents/ RCV 2013 2016/Prescriptions GBR 2013-2016.pdf.

- 1.3. Les règlements fédéraux,
- 1.4. La partie B, section II du Règlement International pour prévenir les abordages en Mer (RIPAM) quand elle remplace les RCV du chapitre 2,
- **1.5.** En cas de traduction de cet avis de course, le texte français prévaudra.

2. PUBLICITE

En application de la Régulation 20 de l'ISAF (Code de Publicité), telle que modifiée par le règlement de publicité de la FFVoile, les bateaux devront porter la publicité choisie et fournie par l'autorité organisatrice.

3. ADMISSIBILITE ET INSCRIPTION

La régate est ouverte aux voiliers de plus de 6 m : (L'organisation se réserve le droit d'accepter ou de refuser un concurrent)

- 3.1. Tous les bateaux en règle avec leur autorité nationale, de catégorie de conception A, B ou C norme CE ou, pour les bateaux de conception antérieure à cette norme, homologables au minimum en 4ème ou 3ème catégorie de navigation ou équivalent. Les bateaux francisés devront disposer de l'armement de sécurité prévu pour la zone de navigation Semi-hauturière (plus 6 miles à 60 milles d'un abri) de la Division 240. Les bateaux non francisés devront être en règle avec leur législation nationale en vigueur.
- 3.2. Les bateaux admissibles doivent s'inscrire en complétant le formulaire téléchargeable sur le site de la SNT, et en l'envoyant accompagné des frais d'inscription requis, à la Société Nautique de La Trinité au plus tard le 26 mai 2016.
- **3.3.** L'équipage est composé de 3 personnes minimum sauf pour les catégories courant en double.
- 3.4. Pour une annulation d'inscription, une somme de 50 € sera conservée par l'autorité organisatrice (frais de dossier). Après cette date, le montant de l'inscription restera acquis à l'autorité organisatrice.
- 3.5. L'autorité organisatrice pourra, pour cause de force majeure ou si la sécurité des participants l'exige, décider d'annuler le déroulement de l'épreuve.

De telles annulations, pour des raisons de force majeure ou pour tout motif indépendant de la volonté de l'autorité organisatrice, ne donneront lieu à aucun remboursement des frais d'inscription ni dédommagement. Il pourra en être ainsi notamment, mais sans que cette liste soit limitative, en cas de conditions météorologiques exceptionnelles, de conflit armé, de réquisition, d'incendie, d'inondation, de grève, ou de blocage des installations dont l'origine serait étrangère et totalement indépendante de la volonté de l'autorité organisatrice.

4. COMPOSITION DU DOSSIER D'INSCRIPTION

- Bulletin d'inscription original dûment rempli
- Frais de participation
- Certificat de jauge IRC ou OSIRIS Habitable 2016 ou Multi 2000.
- Attestation d'assurance valide du bateau.
- Les concurrents (chaque membre de l'équipage) possédant une licence FFVoile doivent présenter au moment de leur inscription :
 - ⇒ leur licence FFVoile 2016 valide portant le cachet médical ou accompagnée d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an ainsi qu'une autorisation parentale pour les mineurs.
- Les concurrents étrangers (chaque membre de l'équipage) ne possédant pas de licence FFVoile doivent présenter au moment de leur inscription,
 - ⇒ un justificatif de leur appartenance à une Autorité Nationale membre de l'ISAF
 - ⇒ un justificatif d'assurance valide en responsabilité civile avec une couverture minimale d'1.5 million d'Euros
 - ⇒ un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an (rédigé en français ou en anglais) ainsi qu'une autorisation parentale pour les mineurs.
- la 1^{ère} page de l'acte de francisation.
- le certificat de jauge ou de conformité.
- •Si nécessaire l'autorisation de port de publicité.

Cette liste est non exhaustive et des pièces supplémentaires peuvent être exigées à la discrétion de l'organisateur.

5. DROITS À PAYER

Les droits requis seront de 10€/m (Longueur hors tout du bateau) jusqu'au 4 mai 2016, puis 15€/m.

6. PROGRAMME

- Vendredi 3 juin 2016

De 14h00 à 20h00 : Confirmation des inscriptions :

- Samedi 4 juin 2016

Les bateaux devront se tenir à la disposition du Comité de course à 10H00.

Proclamation des résultats à 20h00

7. INSTRUCTIONS DE COURSE

Les instructions de course et les annexes éventuelles seront mises en ligne sur le site de la SNT, et sur le site dédié à l'épreuve. Elles seront de plus distribuées à l'inscription.

8. PARCOURS

Il s'agit d'un parcours côtier Contournant les iles de Houat et Hoëdic en respectant le Chenal de la Teignouse et en laissant les Grands Cardinaux à bâbord.

Les Instructions de Course seront téléchargeables sur le site www.snt-voile.org à partir du 28 mai 2016.

9. SYSTEME DE PENALITE

La pénalité de remplacement pour une infraction aux RCV (à l'exception des RCV du chapitre 2 et des RCV 28 et 31) pourra, après instruction, être sanctionnée d'une pénalité.

10. CLASSEMENT

- un classement scratch (pour les bateaux sans certificat) en temps réel.
- un classement en temps compensé pour les bateaux jaugés IRC, OSIRIS Habitable et Multi 2000.
- un classement IRC en double.
- un classement Overall en IRC.
- un classement pour toute classe monotype supérieur à 8 bateaux.

11. PLACE AU PORT

Emplacements à flot gratuits du 1^{er} au 6 juin 2016.

Renseignements: trinite-sur-mer@compagniedesportsdumorbihan.fr trinite-sur

12. COMMUNICATION RADIO

Excepté en cas d'urgence, un bateau ne doit ni effectuer de transmission radio pendant qu'il est en course ni recevoir de communications radio qui ne soient pas recevables par tous les bateaux. Cette restriction s'applique également aux téléphones portables.

13. PRIX

Des prix seront remis lors de la remise des prix du samedi 4 juin à 20h00.